

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h50. . Le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 14 décembre 2004 est adopté à l'unanimité. M. Jacky MARIA est nommé secrétaire de séance. Monsieur le Président présente ses excuses pour l'annulation de la séance du 25 février 2005.

## Dossiers Administratifs

### INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES

Le Sictom de Loubeau a procédé à la désignation de nouveaux délégués de cette structure au sein du Smited. La redéfinition du périmètre du Smited et de la CAN a pour conséquence le retrait définitif de celle-ci. La liste des délégués actualisée au 01/02/2005 est la suivante :

Collectivité	Titulaire	Suppléant
<b>SVL</b>	<b>13</b> M. GRELLIER Jean	M. MARCHAIS Claude
	M. BEALU Norbert	M. POINT Serge
	M. BONNEAU Jean-Claude	M. LOISEAU Dominique
	M. POTIRON Jean-Louis	M. MERCERON Rémi
	Mme ROUYER Colette	M. GRIMAUD Jean Luc
	Mme REGNIER Dominique	Mme MOULEVRIER Monique
	M. GUILLET Jean-Marie	Mme CHARBONIER Corine
	M. BERNIER Jean-Michel	M. GIRET Christian
	M. PIERRE Gérard	M. PERROCHON Edmond
	Mme PILLET Denise	M. CHARRIER Michel
	M. CHUPIN Stéphane	M. BENOIT Jacques
	M. GEAY Bernard	M. TOUCHARD Claude
	M. SIMONEAU Jean	Mme COCHARD-RENOUX Monique
<b>SICTOM LOUBEAU</b>	<b>9</b> M. ROULLEAU Claude	M. BRAUD Michel
	M. POUPIN Pierre	Mme COPIN Annick
	M. NOURISSON Michel	Mme LE SAUX Jeannie
	M. NOCQUET Alain	M. COLLON Bernard
	M. CHARRUYER François	M. ROBERT Michel
	M. BOINIER Philippe	M. JOFFRIT Christophe
	M. PROUST Adrien	M. GIRARD Benjamin
	M. HEURTEBISE Michel	M. FOUCHE Etienne
	M. PROUST Bernard	M. BRAULT Frédéric
<b>SMC</b>	<b>10</b> M. MASSE Jacques	M. LAIR Georges
	M. GELOT Alain	M. MOREAU Léopold
	M. COSSET Joël	Mme TRAVERS Françoise
	M. BOUDINET Jean Claude	M. TEULE Michel
	M. GAUTRON Yves	M. BRACONNEAU Pierre
	M. MASSE Michel	M. PERRON René
	M. TOURNAYE Jean	M. FAUCHER Bernard
	M. BEAUDET Hubert	Mme JEAN BAPTISTE Colette
	M. DRAPEAU Jean Luc	M. MAGNIEN Henri
	M. GUIGNARD Dominique	M. ARTAULT Roger
<b>VAL DU THOUET</b>	<b>1</b> M. DAGUERRE Jean-Yves	M. BILLY Robert

<b>COULONGES</b>	<b>3</b>	M. RENOUEU Christian M. DUTAUD Gilbert Mme VERGNAUD Renée	M. ASSAILLY Jean Jacques Mme HARRAULT Michèle M. ONILLON Denis
<b>PARTHENAY</b>	<b>4</b>	M. DIEUMEGARD Jacques M. FERJOU Jean-Marie M. GIRARD René M. MIGEON Bernard	M. LECARDEUX Paul M. PASTUREAU Maurice M. CHARRON René M. GUILMAULT Claude
<b>THENEZAY</b>	<b>1</b>	Mr DECOUT Francis	M. RENARD Francis
<b>SVMC</b>	<b>1</b>	M. DENIS Luc	M. PROUST Yvon
<b>SMP THOUARSAIS</b>	<b>9</b>	M. FERJOU Claude M. AUBIN Claude M. VERGNAULT Jannick M. GAUDICHEAU Jean-Jacques M. COUSIN Guy M. FOUCHEREAU Jean-Marie M. JOLIVET Henri M. PRINCAY Jacky M. PAINEAU Bernard	M. BONNIN Gérard M. GOUIGNARD Joël M. MENARD Bernard M. RICHARD Michel M. LETHOUAIL Gilbert Mme MARTIN Martine Mme RIGOT Dominique M. JACQUET Raymond M. PAINEAU Henri
<b>COMMUNES AVFSTGL</b>	<b>1</b>	M. MARIA Jacky	Mme SEMILLE Marie Joseph

52

Les **nouveaux représentants** sont déclarés installés dans leur fonction de délégué ou suppléant.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

*Délibération n°ADDé110305-AA1*

## COMPTE-RENDU DES EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LE DERNIER COMITE SYNDICAL

- Monsieur le Président informe le comité syndical que le 17 décembre 2004, le bureau syndical a rencontré les maires des communes de Mazières, Soutiers, St-Pardoux et du Tallud pour expliquer la nécessité de recherche de capacités de stockage de déchets en Gâtine, répondre à leurs questions et écouter leurs attentes. Le 5 janvier 2005, les responsables des associations contre un site de stockage en Gâtine ont également été reçus par le bureau.
- Monsieur le Président informe que le 25 janvier 2005 à la demande de Mr le Président du Conseil Général, le SMITED et la CAN ont présenté leur schéma de gestion des déchets à l'ensemble des conseillers généraux. MR Potiron précise que l'ensemble des conseillers généraux soutiennent le SMITED dans sa globalité. Mr Drapeau confirme les propos de Mr Potiron et insiste sur l'unanimité des conseillers généraux à soutenir les deux opérateurs publics du département : la CAN et le SMITED. Mr le Président informe que la Sté RSU Industrie (procédé OXALOR) a également présenté sa technique de traitement des déchets aux conseillers généraux le 19 janvier 2005. Le Conseil Général, à la suite de ses auditions, a édité un document de travail reprenant les 3 présentations techniques et financières.

- Le Président informe que la convention pour la constitution de réserves foncières a été signée avec la SAFER. Le délai pour aboutir est estimé à 2 ans par le directeur de cet organisme.
- Il est également rendu compte des visites techniques qui ont eu lieu les 1er et 2 mars 2005 à Grenoble et Carpentras. Ces visites ont conforté le choix du traitement mécano-biologique. La demande d'autorisation d'exploitation du centre de tri et de préparation du SMITED ainsi que la demande de permis de construire ont été déposées le 16 février 2005. Cet équipement est conçu pour réceptionner 60 000 tonnes de déchets ménagers résiduels par an.
- Lors de la rencontre des bureaux CAN / SMITED du 4 mars 2005, les élus de la CAN ont demandé qu'une étude financière et technique soit faite pour mesurer les incidences d'une utilisation future du centre de tri préparation. Sans remettre en cause le projet tel qu'il a été déposé le SMITED a confirmé qu'au besoin, le centre de tri mécano-biologique pourrait faire l'objet d'aménagements pour trier et préparer les déchets résiduels de la CAN.
- Mr Roulleau propose que les visites faites soient renouvelées avec les délégués syndicaux et la presse départementale. Mme Pillet rejoint Mr Roulleau et demande à voir. Elle souhaite un comparatif procédé SMITED / procédé OXALOR. Enfin, elle demande si l'urgence de recherche de capacité de stockage en Gâtine présentée le 14 décembre 2004 est toujours d'actualité puisque la SAFER donne un délai de 2 ans. Mr le Président rappelle que ce délai est celui annoncé par la SAFER pour réunir une emprise suffisante et répondant aux contraintes d'un site de stockage. Quand à l'initiative privée à Amailloux relevée par Mme Pillet, elle n'empêche pas de rechercher un centre de stockage pour une gestion publique.  
En ce qui concerne le terrain sur lequel une promesse de vente a été signée pour 2 ans, Mme Pillet souhaite qu'il fasse l'objet d'études de terrain et d'impact dès maintenant. Mr Potiron pense que l'engagement sur ce terrain a été pris trop vite car l'ensemble des impacts n'avait pas été évalué. Mr Roulleau estime que la décision prise est à respecter sur 2 ans ce qui n'empêche pas la SAFER de rechercher des terrains. Le SMITED doit garder sa filière de traitement dont le Centre de tri mécano-biologique est le maillon fort. Il peut de surcroît s'adapter à de nouvelles technologies. Il faut réaliser cet équipement pour démontrer que le choix fait est le meilleur.  
Mr le Président souligne que le SMITED a 2 ans pour boucler la totalité de son schéma puisque le centre de prétraitement ne sera opérationnel que début 2007 et que les centres de stockage nouvelle génération sont conçus pour accueillir des déchets prétraités.

## **STATUTS : COMPOSTAGE**

La loi de finances rectificative 2004 sur les limites de la compétence traitement des déchets ménagers, précise que l'exercice de la compétence tri des emballages ménagers peut être rattachée à la collecte. Par conséquent les deux centres de tri du périmètre syndical pourront continuer à être exploités par le SVL et le SMC sans intervention du Smited si toutes les structures concernées en sont d'accord.

Par contre, la compétence compostage est clairement établie comme faisant partie du bloc traitement. De ce fait, il faut envisager une modification statutaire pour que le SMITED exerce cette compétence pour le compte de ses adhérents. Cette modification impliquerait la reprise des installations de compostage et la reprise des conventions ou marchés passés par les adhérents. La mutualisation des coûts nécessitera que les modalités de traitement par compostage soient de nature similaire ou équivalente.

Le comité syndical prend acte de l'obligation qu'il a d'exercer la compétence compostage et demande qu'un rapport fixant les modalités d'exercice de la compétence compostage lui soit présenté. Le comité syndical adopte à l'unanimité.

*Délibération n°ASDél110305-AA4*

## Dossiers Techniques

### MOTION

- Le comité syndical après avoir défini les axes prioritaires de recherche et de développement devant permettre un moindre stockage, réaffirme sa volonté de mener à son terme le schéma de gestion des déchets voté en 2002 en :
- Poursuivant les actions en faveur de la réduction de la production de déchets et en faveur de l'amélioration du tri et du recyclage,
- Réalisant un centre de tri mécano biologique dont les objectifs de performances évolutives permettront :
  - de trier et de valoriser plus,
  - d'extraire les matières organiques valorisables,
  - de stabiliser les déchets résiduels ultimes pour réduire leur quantité, leur nocivité et de limiter les besoins de stockage
- Poursuivant de manière active la recherche de capacités de stockage publiques, et en constituant des réserves foncières pour le court et long terme.  
Concernant le stockage:
  - Le comité syndical réaffirme sa volonté d'aboutir dans la concertation constructive et le consensus.
  - Enfin, après avoir examiné les simulations budgétaires pour les exercices 2005 à 2009, il rappelle qu'à défaut d'un aboutissement favorable en ce qui concerne les capacités de stockage publiques, le recours à un prestataire privé aux conditions économiques actuelles sera la seule et unique cause de l'augmentation du coût du traitement ; même si le Smited n'avait pas investi dans le centre de tri mécano biologique, car les quantités de déchets résiduels à traiter auraient été plus importantes.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

*Délibération n°ASDél110305-AA2*

## **DEBAT D'ORIENTATION SUR LES FILIERES**

Depuis trois ans, le syndicat met en œuvre le schéma qu'il a unanimement adopté en 2002. Celui-ci s'articule autour du centre de tri préparation dont les dossiers d'enquête publique et de permis de construire sont déposés. Complété par des actions de sensibilisation à la moindre production de déchets et au renforcement qualitatif et quantitatif des collectes sélectives, le schéma du SMITED doit permettre dans un avenir très proche de réduire considérablement les besoins de stockage des déchets ultimes : 50 000 tonnes contre 80 000 à la création du syndicat en 2000.

Cette première étape peut être complétée et renforcée par l'utilisation de filières complémentaires qui, pourraient permettre de réduire encore la quantité de déchets ultimes. Ces filières identifiées, doivent néanmoins être fiables, éprouvées, technologiquement et économiquement sûres, pour assurer une parfaite maîtrise des risques environnementaux et financiers.

Aussi, il a été proposé de débattre en vue de fixer des orientations en matière de mise à l'étude, puis de choix de certaines filières pour les années à venir.

Quatre axes de développement de filières de traitement sont aujourd'hui envisageables :

- La valorisation thermique de la fraction grossière séparée et des tout venant de déchetterie
- Le traitement physico chimique par la chaux d'une fraction organique des déchets séparés
- Le recyclage matière des films plastiques et des cartons
- L'utilisation en cimenterie d'une fraction pulvérulente des déchets à fort PCI.

Sur chacun de ces points, les membres du comité syndical ont exprimé leur point de vue quant à leur volonté d'engager le Smited vers l'une ou l'autre de ces filières complémentaires au centre de tri préparation.

Pour chacune de ces options, le Smited devra engager un dialogue avec les partenaires éventuels : la CAN sera l'interlocuteur public pour ce qui concerne la valorisation thermique de la fraction grossière, l'industriel VPO Environnement sera l'interlocuteur pour ce qui concerne le chaulage, les repreneurs de plastiques et cartons seront des partenaires à contacter (AGR, Valorpalst, cartonniers), enfin les cimenteries Calcia, qui étudient la possibilité d'intégrer des fractions pulvérulentes de déchets seront également à contacter.

Compte tenu des garanties à rechercher en terme de pérennité, fiabilité, et de coût, le comité syndical propose qu'une réflexion soit menée en parallèle sur chacune de ces filières.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

[Délibération n°ASDél110305-AA3](#)

## **INSTALLATION DE COMPOSTAGE LA LOGE**

Les résultats des appels d'offres lancés pour l'exploitation de l'unité de compostage prévue à La Loge ainsi que la connaissance des résultats de la consultation lancée pour la fourniture des équipements mobiles ont permis de faire des simulations des coûts d'exploitation du site en régie et par une entreprise privée.

Un tableau comparatif de ces coûts et simulations a été remis aux délégués.

Commentaires : une exploitation en régie sur la base de 2000 ou 4600 tonnes/an présente des coûts unitaires très au dessus des coûts moyens enregistrés auprès des collectivités qui pratiquent le compostage. Par ailleurs les propositions de traitement faites par les prestataires aux adhérents, nous conduisent à remettre en question les décisions prises antérieurement en matière de construction et d'exploitation d'une nouvelle plate forme de compostage dont la rentabilité économique ne serait atteinte qu'à la double condition de maîtriser les gisements et de traiter plus de 6000 tonnes par an.

Dans le souci de maîtriser les coûts présents et futurs du compostage cette question a été examinée par les membres du bureau le 21 février et la commission d'appel d'offres le 22 février pour qu'ils formulent une proposition au comité syndical.

Compte tenu des éléments techniques et financiers analysés par les membres du bureau et vu l'avis de la commission d'appels d'offres, il est proposé de ne pas donner suite aux marchés exploitation, matériels et travaux. Cette proposition est motivée par le souhait de modifier le programme initial en le réduisant aux installations de transfert, déchetterie et aire de stockage des déchets verts avant expédition ou simple broyage. Le contenu et l'économie du projet étant fortement modifiés, il est proposé de ne pas donner suite à cette consultation et d'annuler la décision d'attribution des marchés de travaux votée en décembre 2004 dont la signature a été suspendue dans l'attente des résultats des appels d'offres exploitation et matériels classés sans suite.

Mr Nocquet de Lezay revient sur la reprise par le SMITED des installations de compostage de Ste-Eanne et Lezay. Il signifie que cette possibilité de reprise aurait du être abordée avant le comité syndical. Mr le Président rappelle que cette hypothèse a fait l'objet d'une étude juridique et est en discussion depuis plus d'un an. Mr Roulleau rappelle qu'elle ne pourra pas être reprise juridiquement car la communauté de communes de Lezay a créé cette installation dans le cadre de sa compétence développement économique et non traitement des déchets (compétence transférée au Sictom de Loubeau.). Mr Drapeau souligne que juridiquement, le SMITED a compétence en matière de compostage car le compostage est une opération de traitement des déchets.

En ce qui concerne la création d'une aire de réception de déchets verts sur le site de La Loge, Mr Potiron est d'accord avec cette proposition mais il faut suspendre la création d'une unité de compostage et faire jouer la concurrence en attendant.

Mr Vergnault et Mr Cousin s'abstiennent car pour Mr Vergnault le principe de mutualisation valable pour les déchets résiduels est à appliquer à toutes les catégories de déchets. Une unité de compostage sur le Thouarsais sera rentable dès que la collecte des fermentescibles sur le Pays Thouarsais sera opérationnelle c'est-à-dire en fin d'année 2005. Les études seront à repenser car les tonnages à traiter seront plus volumineux.

Il est répondu que le projet de compostage sur le Thouarsais ne prévoyait pas le traitement de la fraction fermentescible celui-ci ayant été envisagé par l'ajout de caissons ventilés non prévu au marché.

Le comité syndical après avoir délibéré, décide :

- de ne pas donner suite aux marchés de travaux, et appels d'offres matériels et exploitation
- de modifier le programme en le limitant à la réalisation d'une mini déchetterie, d'un quai de transfert, et d'une aire de stockage des déchets verts avant expédition ou broyage, et voirie commune aux installations du site

et autorise le Président :

- à lancer une nouvelle consultation en procédure d'appel d'offres ouvert
- à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre compte tenu des modifications apportées au projet pour un montant de 10 000 €

Le Comité Syndical adopte.

Pour : 36

Abstention : 2

*Délibération n°ASDél141204-AT1*

### **CONVENTION FD CUMA DES DEUX SEVRES**

La FD Cuma des Deux Sèvres a sollicité le SMITED et le Conseil Général pour mener une action de recyclage des bâches agricoles et films plastiques. Considérant qu'une partie du flux sera détournée des déchetteries et qu'il s'agit là d'une expérience pouvant ouvrir des débouchés pérennes au recyclage de ce type de matériaux, il est proposé que le Smited participe au transport des films plastiques récupérés vers l'unité de valorisation de Landement (49). Une convention fixe les modalités et la durée d'intervention du Smited. Le Président sollicite l'autorisation du comité syndical pour signer cette convention.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

*Délibération n°ASDél110305-AT2*

## DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER ET DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE CENTRE DE TRI PREPARATION DE MONT PLAISIR

Par délibération en date du 5 novembre 2004 le comité syndical a autorisé le président à signer les pièces du marché et celles nécessaires à l'exécution de celui-ci.

Le comité syndical précise par la présente délibération que l'autorisation donnée le 5 novembre 2004 autorise par voie de conséquence le Président à signer le dossier de permis de construire et le dossier d'autorisation d'exploiter.

[Délibération n°ASDél110305-AT3](#)

## Dossiers financiers

### VALIDATION DES AMORTISSEMENTS 2005

Le vote du budget primitif 2005 étant intervenu début décembre 2004, le tableau des amortissements joint aux documents budgétaires était provisoire dans l'attente de l'intégration des biens mobiliers et immobiliers à l'actif.

L'état actualisé des amortissements 2005 est présenté ci-après à l'assemblée avant d'être annexé au budget.

### RECAPITULATION

RECAPITULATION AMORTISSEMENTS 2005								
désignation			valeur d'achat	amortissements			valeur nette comptable	
				antérieurs	2005	cumulé		
Etudes	2031	28031	106 635,36	106 635,36	0,00	106 635,36	0,00	
Logiciels	205	2805	61 124,86	50 799,04	9 887,19	60 686,23	438,63	
Bâtiments	2138	28138	173 603,70	9 460,00	11 573,00	21 033,00	152 570,70	
Aménagement de terrains	2121	28121	1 890 869,22	1 570 771,80	320 097,42	1 890 869,22	0,00	
Installations générales	2135	28135	439 063,06	223 058,27	216 004,79	439 063,06	0,00	
Matériel industriel	2154	28154	156 213,20	69 072,59	58 436,61	127 509,20	28 704,00	
Matériel de transport	2182	28182	15 724,79	9 156,00	3 145,10	12 301,10	3 423,69	
Matériel de bureau et informatique	2183	28183	44 935,55	27 259,56	10 241,68	37 501,24	7 434,31	
Mobilier	2184	28184	7 624,18	5 249,46	721,00	5 970,46	1 653,72	
Matériel divers	2188	28188	825,24	0,00	206,00	206,00	619,24	
TOTAL :			2 896 619,16	2 071 462,08	630 312,79	2 701 774,87	194 844,29	

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

[Délibération n°ASDél110305-AF1](#)

### EVOLUTION BUDGETAIRE 2005-2009

Lors du vote du budget 2005, il a été demandé qu'une simulation d'évolution du budget syndical à échéance cinq ans soit faite de manière à donner toutes les indications nécessaires aux délégués sur l'évolution des coûts du traitement des déchets.

Un tableau détaillé du mode de calcul des différentes simulations est remis aux délégués : selon les hypothèses de filières utilisées, les tendances sont exposées en annexe.

De ces tableaux il ressort qu'à l'échéance 2008, le coût du traitement peut être maintenu dans une fourchette de 70 à 75 euros ttc si le SMITED dispose d'une maîtrise complète de la filière de traitement : transfert – transport – tri préparation conditionnement – Stockage.

La non maîtrise de la filière stockage sera l'unique raison d'une hausse du coût du traitement.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

[Délibération n°ASDél110305-AF2](#)

## ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le président propose au comité syndical l'admission en non valeur du titre n° 16-166 de 2004 d'une somme de 17,28 Euros émis à l'encontre de la Sté Thouars Transport Frigo dont l'adresse est inconnue, et pour lequel le seuil de poursuite est supérieur à la somme à recouvrer par cette Société.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

[Délibération n°ASDél110305-AF6](#)

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS CENTRE DE TRI PREPARATION

Trois établissements bancaires ont été consultés pour le financement des investissements du syndicat. La Caisse d'Epargne a formulé les propositions les plus intéressantes et propose également un service de suivi en ligne de la dette et de la trésorerie. Après étude de la situation financière du syndicat et évaluation des risques, la Caisse d'Epargne s'est engagée à financer la totalité des investissements présentés par le Smited.

La réalisation des premiers emprunts se ferait à partir de septembre pour une première tranche de 1 300 000 Euros réalisable en totalité au terme de l'exercice. En phase de travaux, le déblocage des fonds se ferait au fur et à mesure du besoin avec consolidation au terme de la réalisation des enveloppes telles que prévues ci après :

DECOMPOSITION PAR NATURE		Auto fin*	Emprunts	Durées d'amortissement		
				7ans,4%	15 ans,5%	20 ans,6%
<b>Prestations intellectuelles et administratives</b>						
PC & DDAE	800 036,00	800 036,00			800 036,00	
Etudes projet et exécution	597 109,00		597 109,00		597 109,00	
Terrassement et VRD	1 529 023,83		1 529 023,83		1 529 023,83	
Génie civil des ouvrages (compris option galerie vent)	3 916 801,74		3 916 801,74			3 916 801,74
Equipements	6 515 581,00		6 515 581,00	6 515 581,00		
Mise en route	411 037,00	411 037,00				
Ss totaux		1 211 073,00	12 558 515,57	6 515 581,00	2 926 168,83	3 916 801,74
Totaux	13 769 588,57	13 769 588,57			13 358 551,57	
			A emprunter	6 515 581,00	2 126 132,83	3 916 801,74
					12 558 515,57	
				49%	22%	29%
			Capital auto financé		53 335,73	
			Capital/an	930 797,29	141 742,19	195 840,09
					1 321 715,29	
			Intérêts/emprunts totaux	1 084 000,00	946 400,00	2 913 000,00
			Intérêts/an	154 857,14	63 093,33	145 650,00
					363 600,48	
			Annuité totale		1 685 315,77	
			Soit pour 60000 t		28,09	
			Mutualisé sur 70000t		24,08	

\* 800 036 € sont prévus en autofinancement mais comptabilisés en réalisation d'emprunts pour prise en compte de l'amortissement du capital  
411 037 € sont autofinancés sur la section de fonctionnement car ce montant correspond à des frais d'exploitation en phase de lancement.

Ce plan de financement n'intègre pas les subventions demandées et les taux d'intérêts utilisés pour le calcul sont supérieurs aux taux en vigueur.

Le premier contrat de prêt sera soumis au vote du prochain comité syndical.

[Délibération n°ASDél110305-AF3](#)



## **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS CENTRE DE TRI PREPARATION**

### **DEMANDES DE SUBVENTION**

Le plan prévisionnel de financement présenté au comité syndical n'intègre pas les subventions susceptibles d'être accordées pour ce projet.

Toute subvention octroyée viendra en déduction du plan de financement par emprunt et allègera d'autant la charge financière.

Aussi des dossiers de demande de subvention seront déposés auprès des organismes susceptibles d'intervenir financièrement.

Il est proposé de solliciter les institutions suivantes avant le début des travaux prévus pour fin 2005:

- Etat & Union Européenne au titre du FEDER
- Région Poitou Charentes
- Conseil Général des Deux Sèvres
- L'ADEME
- L'Agence de l'Eau

Monsieur le Président demande au Comité Syndical une autorisation de dépôt de ces dossiers de demande de subvention.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

*[Délibération n°ASDél110305-AF5](#)*

## Marchés Publics

### PUBLICATION DES MARCHES ATTRIBUES EN 2004

Conformément aux dispositions de l'art 138 du code des marchés publics, la Personne Responsable du Marché doit publier la liste des marchés de plus de 90000 € HT attribués en 2004.

Le Président présente au comité syndical la liste des marchés supérieurs à 90000 € HT attribués en 2004 :

REGISTRE DES MARCHES ATTRIBUES EN 2004 90 000 € HT<Seuil <230 000 € HT			SMITED DEUX SEVRES			
Date du marché	Objet du marché	Procédure de mise en concurrence	Type de Marché	Titulaire	Montant € HT	Commentaires
13/07/2004	Réalisation d'alvéoles sur le CSDU de La Loge (Coulonges Thouarsais) Lot n°1 : Terrassement et VRD	Appel d'offres ouvert	Marché de travaux à prix unitaire	PELLETIER TRAVAUX PUBLICS 79143	101 199,25	
13/07/2004	Réalisation d'alvéoles sur le CSDU de La Loge (Coulonges Thouarsais) Lot n°2 : Etanchéité	Appel d'offres ouvert	Marché de travaux à prix unitaire	SARL BHD ENVIRONNEMENT 86100	51 655,00	
REGISTRE DES MARCHES ATTRIBUES EN 2004 230 000 € HT<Seuil			SMITED DEUX SEVRES			
Date du marché	Objet du marché	Procédure de mise en concurrence	Type de Marché	Titulaire	Montant € HT	Commentaires
18/10/2004	Traitement et élimination des déchets ménagers et industriels banals assimilés avec transport éventuel année 2005	Appel d'offres ouvert	Marché à Bon de commande à prix unitaire	SITA Centre Ouest 86000	2 251 375,00	
16/11/2004	Centre de tri préparations des ordures ménagères résiduelles	Dialogue compétitif	Conception réalisation mise en service	VINCI Environnement 92851	13 769 588,00	

[Délibération n°ASDél110305-AF4](#)

### APPEL D'OFFRES OUVERT

#### Marché de travaux La Loge : Terrassements et espaces verts

Dans le cadre de la programmation de l'exploitation du nouveau site de stockage de La Loge, il est nécessaire que les travaux d'aménagement préparatoires soient réalisés. Ils concernent l'aménagement des voies de circulation sur le site et les travaux de terrassement et de nivellement du site (Dignes périphériques, lagunes, réseau d'eau pluvial périphérique).

Le Président propose de lancer un appel d'offres ouvert.

Monsieur le Président propose également de confier une mission d'assistance au Cabinet Saunier Techna qui a réalisé l'étude d'impact et le plan prévisionnel d'exploitation afin que celui-ci établisse un cahier des charges de phasage et de définition des travaux. Le suivi d'exécution du chantier sera réalisé par le Smited. Le comité syndical adopte à l'unanimité.

[Délibération n°ASDél110305-MP3](#)

## **TRAVAUX REHABILITATION MAISON LA LOGE**

Le SMITED a acquis la maison de M. et Mme Raveneau située sur les terrains destinés à la réalisation des installations techniques. Ce logement sera réaffecté en locaux sociaux pour les personnels d'exploitation du site. Il est proposé de s'adjoindre les services d'un architecte puis de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux de restructuration du local.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

*Délibération n°ASDél110305-MP4*

## **APPEL D'OFFRES TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PERIODE 2006 à 2007**

L'actuel marché de prestation de traitement des déchets ménagers et assimilés s'achèvera fin 2005.

Les solutions syndicales pérennes de traitement ne seront opérationnelles que courant 2007.

Il est donc proposé de lancer une consultation pour le traitement et l'élimination des déchets ultimes excédentaires que le Smited ne peut stocker sur son seul et unique centre de stockage géré en régie.

Les besoins de prestations portent sur les exercices 2006 et 2007. Les quantités à traiter par l'intermédiaire de prestataires sont estimées de la manière suivante :

<b>ANNEE</b>	<b>MINIMUM</b>	<b>MAXIMUM</b>
2006	TRENTE CINQ MILLE TONNES (35 000T)	QUARANTE CINQ MILLE TONNES (45 000T)
2007	TRENTE MILLE TONNES (30 000T)	QUARANTE MILLE TONNES (40 000T)

La question a été posée quant à l'annualisation ou/et l'allotissement du marché. En effet, plusieurs solutions sont envisageables :

- Soit le marché est attribué au même prestataire pour 2 ans pour sa globalité,
- Soit il est procédé à une mise en concurrence tous les ans pour les quantités estimées sur l'exercice concerné,
- Soit le marché est découpé en lots de 10 000 t pour un an ou pour deux ans, cette solution permettant d'ouvrir la concurrence à d'autres types de traitement.

Après débat, le Comité Syndical décide d'allotir le marché en lots de 10000 t plus ou moins 10% pour un an (2006), avec clause de reconduction de un an pour l'année 2007.

*Délibération n°ASDél110305-MP1*

## **APPEL D'OFFRES TRANSFERT – DECHETERIE LA LOGE**

La décision de surseoir à la réalisation de la plate forme de compostage oblige à relancer une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation du quai de transfert et de la déchetterie de La Loge.

Une révision du marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet Merlin sera également nécessaire.

Le comité syndical autorise le Président à lancer une nouvelle consultation sur la base d'un nouveau programme décomposé en trois lots : génie civil, VRD, pont bascule. Seront également intégrés les travaux d'aménagement de la voirie d'accès à l'extension du centre de stockage de La Loge II.

Il autorise le Président à signer l'avenant avec le Cabinet Merlin, maître d'œuvre, compte tenu des travaux supplémentaires qui résultent de cette décision et chiffré à 10 000 €.

*Délibération n°ASDél110305-MP2*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 12h00.

Le Président du SMITED  
Jacques MASSE

Le Secrétaire de séance  
Jacky MARIA